

Règlement Appel à Projet
« Collégiens Solidaires »
sur la sensibilisation au don de sang

Année scolaire 2024/2025

Contexte :

Le Département souhaite accompagner et guider les jeunes dans leur parcours d'adolescent et fidéliser leur engagement pour développer une véritable culture citoyenne.

Dans ce cadre, il vous propose de répondre à l'appel à projet « **Collégiens Solidaires** ».

Cet appel à projet s'inscrit dans une volonté de sensibiliser les jeunes à l'importance du don de sang pour qu'ils deviennent les ambassadeurs d'aujourd'hui et les donateurs de demain.

Il sera mené en lien avec l'Union Départementale des associations des donateurs de sang bénévoles (UD12) et des différentes structures (associations, amicales, groupements...) du département, qui ont pour mission principale de participer à la promotion et à la collecte du don de sang au niveau départemental, à travers ses différentes associations locales.

► **Contenu et Objectifs :**

Il doit s'agir d'un projet nouveau et innovant qui n'est pas inscrit dans le fonctionnement habituel du collège. Le projet soutenu doit véhiculer des valeurs autour de la solidarité, du partage, de la citoyenneté et de l'engagement.

Le projet peut être en lien avec les parcours pédagogiques et être travaillé dans différentes disciplines scolaires.

Un projet en 3 étapes doit être proposé : « **S'informer sur** », « **Se mobiliser** » et « **Faire agir** ».

Etape 1 : S'informer sur



- Le sang (composition, rôle, ...)
- Les malades qui en ont besoin
- Les structures qui œuvrent sur le don de sang

1 million de personnes soignées grâce au don de sang

Etape 2 : Se mobiliser



- Etre ambassadeur auprès des adultes.

10 000 dons de sang nécessaires chaque jour

Etape 3 : Faire agir



- Réaliser une campagne de sensibilisation à l'échelle du territoire du collège (clip, slogan, ...)

1 heure dans une vie pour sauver 3 vies

L'appel à projet « Collégiens Solidaires » sera lancé, lors de la collecte événementielle organisée par l'Etablissement Français du Sang, le 12 juin prochain à la Chapelle royale à Rodez.

Le projet devra répondre à ces objectifs :

- Faire prendre conscience de l'importance du don de sang,
- Appréhender la peur du sang et des seringues pour démystifier le don de sang chez les jeunes,
- Transmettre des valeurs de solidarité,
- Rendre les jeunes acteurs,
- Favoriser la mise en œuvre de projets portés par les collégiens.

► Conditions de participation :

Le dispositif se déroule **sur l'année scolaire 2024/2025**. Il repose sur les principes suivants :

- Mettre en œuvre un projet éducatif autour de la sensibilisation au don de sang,
- Mettre en place des actions éducatives et pédagogiques en lien avec le projet,
- Faire rayonner le projet au sein du collège voire en dehors du collège.

Les établissements choisis devront se rapprocher de l'Union Départementale et des associations des donneurs de sang bénévoles et travailler en collaboration avec elles sur les différentes étapes du projet (sous réserve de leur disponibilité).

Qui peut participer ?

Tous les collèges publics et privés du département de l'Aveyron sont concernés par ce dispositif à destination des niveaux de classe de 4^{ème} ou de 3^{ème}, une classe par établissement.

► Critères de sélection du projet :

- Le respect des 3 étapes de l'appel à projet
- La présentation détaillée des 3 étapes
- L'apport pédagogique envisagé
- Le caractère incitatif de la cible et du support choisis
- La pertinence de la campagne de sensibilisation proposée
- Dépenses prévisionnelles identifiées pour mener à bien le projet.

Le projet remis dans le cadre du présent appel à projet sera examiné par la Mission Jeunesse et Innovation pour vérifier son éligibilité. 10 établissements seront alors retenus par un jury, présidé par un élu du Département et composé par des membres du Département, de l'Etablissement Français du Sang et de l'Union Départementale des donneurs de sang bénévoles, selon les critères définis dans le présent règlement.

► Participation du Département :

Le Département accompagne la mise en œuvre des projets retenus en attribuant une aide financière plafonnée à **500 €** par projet. La subvention sera versée suite à la décision d'un jury final.

Un lanyard aux couleurs du Département et logo « Collégiens Solidaires » sera remis à chaque collégien participant au projet pour être visible et reconnaissable lors des actions.

► **Pièce à fournir** : le formulaire réponse ci-joint dûment rempli

Votre dossier devra être envoyé avant **le 18 octobre 2024** à l'adresse suivante ou complété directement en ligne sur jeunesse.aveyron.fr :

Département de l'Aveyron
Mission Jeunesse et Innovation
Appel à projet « Collégiens Solidaires »
BP 724 - 12007 RODEZ Cedex
jeunesse@aveyron.fr

► **Nouveau calendrier prévisionnel : PROLONGATION**

12 juin 2024	Lancement de l'appel à projets
18 octobre 2024	Date limite de réception des candidatures
21 au 25 octobre 2024	Instruction des projets (éligibilité)
28 octobre 2024	Notification des décisions
Novembre 2024 - juin 2025	Mise en œuvre des projets dans les collèges sélectionnés

► **Contact** :

Pour tout renseignement complémentaire :

Mission Jeunesse et Innovation

jeunesse@aveyron.fr

05.65.75.82.06 / 05.65.75.82.07